

Compte-rendu succinct de la séance du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{ER} JUILLET 2021
Salle du Val Marie à Thionville

La séance est ouverte à 18h10.

Après avoir entendu la présentation par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse de ses missions dans le cadre de la stratégie eau mise en œuvre par la Communauté d'Agglomération ainsi que quelques communications du Président, le Conseil Communautaire :

- **PREND ACTE** des décisions du Président et du Bureau Communautaire
- **ADOpte** le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 15 avril 2021
- **PREND ACTE** de l'installation de Monsieur Laurent KROB aux fonctions de Conseiller Communautaire de Thionville et de Monsieur Thomas BROUILLET en qualité de Conseiller Communautaire Suppléant de Rochonvillers
- **DESIGNE** Monsieur Thomas BROUILLET en qualité de délégué suppléant de la Communauté d'Agglomération pour siéger au sein du Syndicat Eau et Assainissement de Fontoy – Vallée de la Fensch (SEAFF)
- **APPROUVE** le renouvellement de la convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme Pays Thionvillois Tourisme pour une durée allant du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2023 ainsi que le soutien de la Communauté d'Agglomération à hauteur de 220 000 €/an, étant précisé que 165 000 € ont déjà été versés pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2021
- **AGREE** la candidature de la SCI J & J en vue de la cession d'une emprise d'environ 1 800 m² sur la ZAC Espace Meilbourg sous réserve d'arpentage et **FIXE** le prix de cession des terrains à 118 € HT le m²
- **DECIDE** de créer l'activité de domiciliation des entreprises selon les conditions tarifaires suivantes :
 - domiciliation : établissement du siège, mise à disposition du courrier au tarif mensuel de 39 € HT,
 - réexpédition du courrier (affranchissement en sus) au tarif mensuel de 15 € HT,et **AUTORISE** Monsieur le Président à **METTRE EN OEUVRE** les démarches prévues à l'article L.123-11-3 du Code du Commerce relative à l'obtention de l'agrément de l'autorité administrative
- **APPROUVE** le principe du recrutement d'un conseiller numérique ainsi que la signature de la convention de subvention avec la Caisse des Dépôts et Consignations
- Concernant les Finances :
 - **APPROUVE** les Décisions Modificatives du Budget Principal et des Budgets annexes Assainissement et Eau-Régie
 - **DEROGE** au dispositif de droit commun fixant la répartition de la contribution de l'ensemble intercommunal au Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC) en **FIXANT** les parts communales sur la base des principes mis en œuvre depuis 2016, **AUTORISE** le Bureau Communautaire à fixer les parts communales et intercommunales, dès lors que la notification sera intervenue, en application des présents principes décidés par le Conseil Communautaire et **DECIDE** du principe du versement de fonds de concours aux communes concernées

- **SOLLICITE** auprès de la Commune de Basse-Ham le versement, pour l'année 2021, d'un fonds de concours de 40 000 €, pour le financement des achats d'eau de Basse-Ham
- **APPROUVE** la révision des Autorisations de Programme relatives au P+R de Thionville Metzange, au Centre Technique Communautaire et au Centre Aquatique Communautaire de Basse-Ham
- **APPROUVE** les documents de la SPL Moselle Nord Plaisance relatifs à la clôture des comptes le 31 décembre 2020
- **ATTRIBUE** au Club Vosgien une subvention de 21 €/km pour l'entretien et le balisage des sentiers pédestres au titre de l'année 2021, soit une somme de 5 869,50 €
- **PREND ACTE** des rapports annuels 2020 de l'Association « La Croix Rouge Française », délégataire pour la gestion des équipements d'accueil de la petite enfance de Yutz, Fontoy, Thionville et Manom
- **APPROUVE** :
 - l'accueil des scolaires des Communes de Angevillers, Havange, Fontoy et Tressange au Centre Aquatique Communautaire de Thionville
 - les projets de conventions correspondantes d'utilisation du Centre Aquatique Communautaire à signer avec l'Inspection de l'Education Nationale et le collège de Fontoy
 - les tarifs correspondants
- S'agissant du sport, **ATTRIBUE** une subvention de :
 - 1 000 € à l'association Running Trail Tervillois pour l'organisation de l'édition 2021 de l'HEMERA TRAIL qui se déroulera à Terville
 - 1 000 € à Olivier CORTES pour sa participation au Triathlon Norseman
 - 500 € à l'Association Yutz Terre et Ciel pour la participation de Pauline COLIN, aérostière au 5ème championnat du monde junior de montgolfière
- **Concernant la Maison du Luxembourg, APPROUVE** :
 - la convention de partenariat à passer avec l'Eurométropole de Metz couvrant la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023
 - la convention de mutualisation à passer avec les cinq autres EPCI du Nord-Mosellan couvrant la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2026
- **PREND ACTE** des rapports annuels 2020 de la société SG2A L'HACIENDA, délégataire pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Yutz « Pache Mendes » et de Thionville « La Verdine »
- **ATTRIBUE** une subvention de 2 000 € à l'Association Mob d'Emploi afin de participer à l'acquisition de vélos à assistance électrique
- S'agissant du projet de Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de la Commune de Basse-Ham, **CONSIDERE**, en l'état du document qu'il tend à introduire de nouvelles contraintes sur la base d'une surestimation des risques ou des aléas encourus et **PROPOSE** de **MODIFIER** le PPRI ainsi :
 - **EXCLURE** de la zone rouge le secteur Nord de la ZAC du Kickelsberg et plus particulièrement celui destiné à accueillir la construction d'un village artisanal, en se fondant sur sa continuité avec la zone artisanale existante et la présence d'équipements primaires, et sous réserve de limiter les conditions d'imperméabilisation des sols
 - **ADMETTRE** au titre des exceptions au principe d'inconstructibilité, les constructions sur pilotis sur la ZAC de la base de loisirs nautiques au regard de la configuration du site et des mesures de sécurité qui peuvent y être développées
- **PREND ACTE** du rapport annuel 2020 du Syndicat Mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Thionvilloise (SCOTAT)
- **EMET** un avis favorable sur le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) sous réserve de la prise en compte des observations formulées ci-après :

- **EMET UNE RESERVE** sur la disposition 03.5 D1 relative à l'application d'une marge de sécurité de 30 cm au-dessus de la cote de l'aléa de référence dans la mesure où elle est fixée a priori, et indépendamment des enjeux réels du projet d'aménagements et des éléments de connaissance disponibles
- **RECONNAIT** toutefois la nécessité de sensibiliser les porteurs de projets sur les incertitudes liées aux modèles mathématiques utilisés pour calculer les aléas de référence et les impacts du changement climatique
- **PROPOSE :**
 - de **RETIRER** de la disposition la marge de sécurité fixée à 30 cm a priori
 - de **DEFINIR** cette marge de sécurité à l'occasion de l'élaboration ou de la révision du PPRi afin de prendre en compte toutes nouvelles connaissances relatives à la détermination de l'aléa de référence ainsi que l'évolution de la cote de référence liée aux effets du changement climatique, en particulier pour les projets d'aménagement en zone inondable pouvant exposer des enjeux humains
- **APPROUVE** les autres dispositions des projets de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et de Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) pour la période 2022-2027
- Concernant la lutte contre les inondations du ruisseau de Veymerange, **APPROUVE** la création d'une première zone de rétention située route d'Arlon à Thionville pour un montant estimatif de 1 357 000 € HT et **INSCRIT** au budget GEMAPI les crédits correspondants
- S'agissant du réseau d'assainissement, **APPROUVE** le renouvellement de la convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial avec Voies Navigables de France pour une durée de 10 ans
- **APPROUVE** le projet d'avenant n°2 à la convention de Délégation de Service Public du Site Environnemental de Traitement des Eaux Usées faisant suite à diverses évolutions réglementaires
- **PREND ACTE** du rapport annuel du service public de l'assainissement au titre de l'année 2020
- **PREND ACTE** du rapport annuel du délégataire du service public de l'assainissement pour le site environnemental de traitement des eaux usées
- **APPROUVE** le règlement du service d'eau potable à date d'effet du 1^{er} juillet 2021
- **PREND ACTE** du rapport annuel de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour 2020
- **ADOpte** une motion **DEMANDANT** au gouvernement l'extension immédiate de l'éco-taxe sur le transport routier des marchandises à l'ensemble de la Région Grand Est et aux parlementaires de la Région Grand Est de solliciter l'examen de cette question au plus vite au Parlement

La séance est levée à 21h25.